

LEVEE DE FONDS

Avant-Pendant-Après

ATELIER VILLAGE BY CA
25 mars 2015

Laurent JULIENNE – Avocat Associé
LERINS JOBARD CHEMLA AVOCATS



Info sur Startuplegal.fr



makazi
group



... et de nombreuses sociétés du
et bien d'autres !



Avant :
La recherche
d'investisseur



Que vous apporte un investisseur financier ?

- Un partenaire qui vous **accompagne** dans le développement de l'entreprise (BFR de croissance, international, croissance externe, etc.)
- **Crédibilité** auprès des clients et des partenaires (y compris auprès de banques)
- **Structurer** le projet de l'entreprise, être challengé, avoir une pression positive
- Bénéficiaire de **l'expérience** de l'investisseur et de ses **contacts** (*ce n'est pas qu'une question d'argent*), de ses **bonnes pratiques**
- Visibilité (*communiquer : le succès appelle le succès*)



Comment trouver un investisseur financier ?

Remarques préalables sur le marché du financement

- Rendement moyen des investissements en capital-risque
- Segmentation du marché du financement

Comment s'y prendre ?

- Le bouche-à-oreille
- Passer par un leueur de fonds
- Crowdfunding
- Business angels

Conseil fondamental : se renseigner sur la réputation du leueur ou l'investisseur



La question de la valorisation

- Combien vaut un projet ?
- Articulation valeur nominale des actions / valorisation des actions
- Calcul du pourcentage de participation
- L'enjeu du contrôle majoritaire



Pendant :
l'investissement



La documentation juridique

- Lettre d'intention
- Protocole d'investissement
- Pacte d'actionnaires
- A chaque investisseur financier, son style de documentation



Les modalités de la levée de fonds

- Actions ordinaires
- Actions de préférence
- Actions « ratchet »
- Calendrier de la libération des fonds



Quelques clauses particulières

- Concernant l'entrepreneur : stabilité, exclusivité, non-concurrence
- Présence dans la société de tous les actifs nécessaires au fonctionnement de la société (marque, site, logiciels, etc.)
- Relations actionnariales : préemption, droit de sortie proportionnel+total, droit de retrait de l'investisseur, droit de sortie forcée du fondateur, inaccessibilité temporaire, promesse de cession en cas de départ du fondateur, anti-dilution
- Rémunération de l'entrepreneur
- Gouvernance : décisions importantes, droit d'audit de l'investisseur financier
- Pari-passu



Déroulement du processus

- Choisir ses conseils
- Lettre d'intention
- Audit technique, comptable, juridique
- Rédaction de la documentation
- Réalisation de l'investissement



Après :
le développement de la
société et la sortie de
l'investisseur



Reporting et prise de décisions

- **Contenu et périodicité du reporting**
- **Gestion du reporting**
- **Expliciter les projets et les rattacher à la stratégie déterminée en amont**
- **Formalisme**



La gestion des actionnaires

Avec l'investisseur financier

- Transparence dans l'information
- Association aux prises de décisions importantes

Avec les associés co-fondateurs

- Ne pas négliger la relation
- Mettre à plat les relations : objectifs personnels, implication personnelle et dans la durée, etc. (idéalement avant la levée de fonds !)



La gestion de la société

Les qualités attendues de l'entrepreneur

- Gestion prudente avec une rentabilité recherchée rapidement, surveillance du cash
- Savoir adapter son modèle économique, être ouvert, se remettre en cause (concept du pivot)
- Transparence et clarté de l'information remontée à l'investisseur financier
- Faire mieux que les concurrents, mais également mieux que les entreprises de tous secteurs



La montée en régime

- Constituer une équipe, savoir déléguer
- Se familiariser avec le langage financier
- Entretien son réseau

Objectif : prendre du recul, générer des idées créatives, s'améliorer de manière continue



La sortie de l'investisseur financier

- Calendrier de liquidité : cela dépend du type d'investisseur (4 à 12 ans)
- Sortie 1 : vente de 100 %
- Sortie 1bis : désengagement partiel
- Sortie 2 : introduction en bourse (Alternext)



QUESTION – REponses

Laurent JULIENNE – Avocat Associé
LERINS JOBARD CHEMLA AVOCATS
50, boulevard de Courcelles -75017 PARIS
www.ljcavocats.com

l.julienne@ljcavocats.com – 01 42 89 34 40

